

2. AVIS SUR LES EQUIPEMENTS DESSERVANT LE TERRAIN

VOIRIE DE DESSERTÉE	Dénomination (RN/RD/VC/CR/Chemin d'exploitation)	Caractéristiques de la chaussée (Type de revêtement)	Largeur de la voirie	Capacité voirie pour le projet	
				Suffisante	Insuffisante
	R.D.	GOUDRON	8 m	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

LE TERRAIN EST OU SERA DESSERVI DANS LES CONDITIONS SUIVANTES

EQUIPEMENTS PUBLICS	Si desservi (réseau au droit du terrain)		Non desservi	Éloignement des réseaux en mètres	Si non desservi :			
	Capacité				Sera desservi ?		Si "oui" avant le	Si "oui" nom du concessionnaire
	Suffisante	Insuffisante			Oui	Non		
EAU POTABLE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
ASSAINISSEMENT EU	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
ASSAINISSEMENT EP	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
ELECTRICITE BT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
DEFENSE INCENDIE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Transmission à ERDF: OUI NON DATE :

Transmission à un autre gestionnaire de réseau: OUI NON DATE :

Nom du gestionnaire :

3. PARTICIPATIONS D'URBANISME

PARTICIPATIONS	FONDEMENT JURIDIQUE	MONTANT	OUI	NON
Participation pour Voirie et Réseaux (PVR) TCA	DCM d'institution du : 16.11.2015 DCM spécifique du : coût :€ par m ² de terrain		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Participation pour équipement public exceptionnel	Art. L.332-8 du code de l'urbanisme (joindre les devis des travaux)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Équipements propres (réseau eau potable et /ou électricité à moins de 100m)	Art.L.332-15 3ème § (joindre les devis des travaux, l'accord du demandeur et le cas échéant du gestionnaire du réseau, si différent de la commune)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Projet Urbain Partenarial	Art. L.332-11-3 du code de l'urbanisme (joindre la convention)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

4. AVIS DU MAIRE

FAVORABLE (NATURE ET MOTIFS DES PRESCRIPTIONS S'IL Y A LIEU) :

.....

DATE : 27.12.2017

SIGNATURE :



Irène EULRIET-BROCARDI
MAIRE

Nom et qualité du signataire

DEFAVORABLE (INDIQUER LES MOTIFS) :

.....

Commune : **LA FERTE LOUPIERE** (Département de l'YONNE)

Adresse : Les Grands Moulins

Cadastre : Section ZE n°66

Contenance cadastrale : 2510 m²

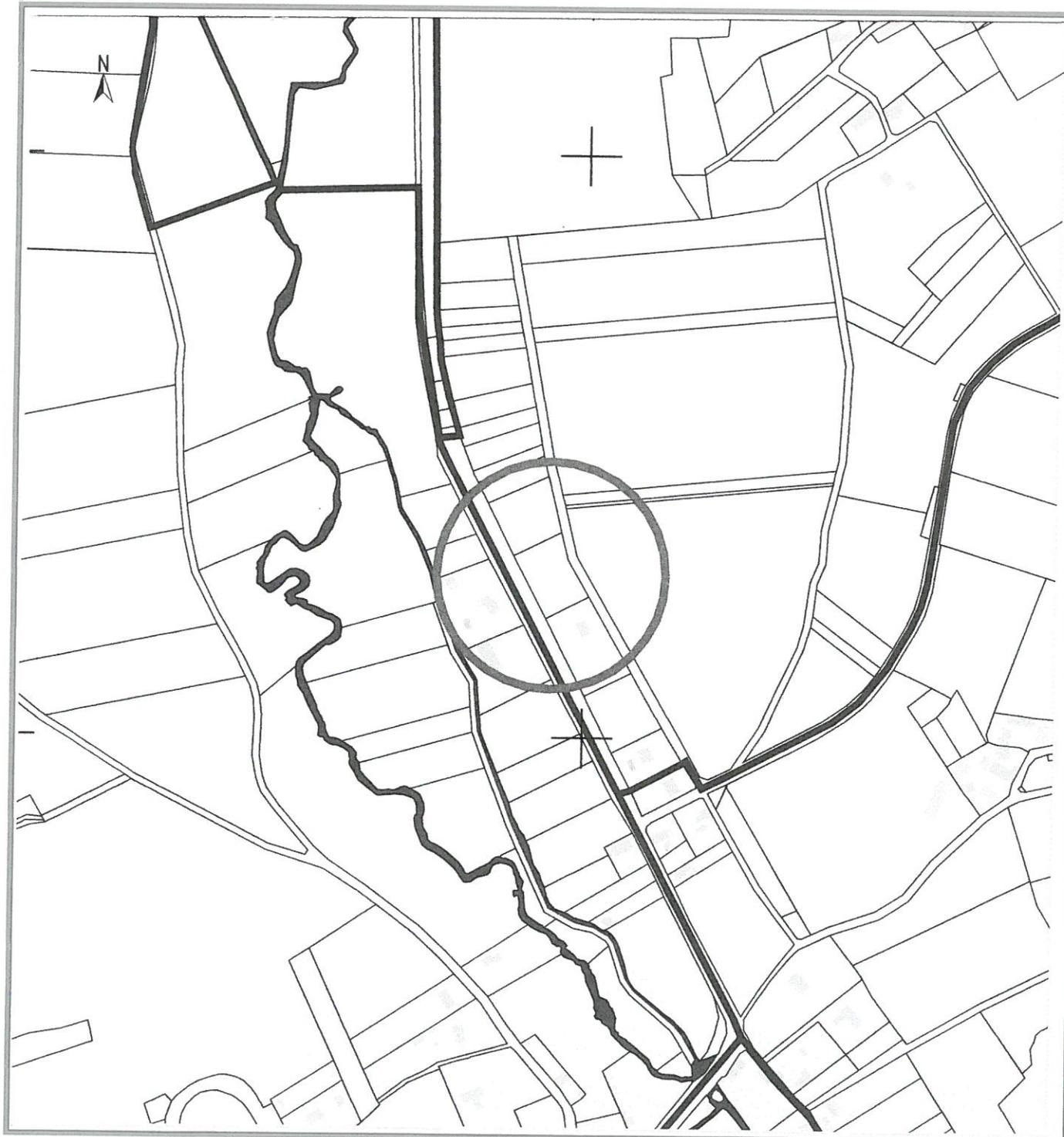
Dossier n°171828

PLAN DE SITUATION

ECHELLE 1/5000

PROPRIETAIRE(S): SOCIETE D'ASSISTANCE ET DE TRANSACTION SATI

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL



Commune : **LA FERTE LOUPIERE** (Département de l'YONNE)

Adresse : Les Grands Moulins

Cadastre : Section ZE n°66

Contenance cadastrale : 2510 m²

Dossier n°171828

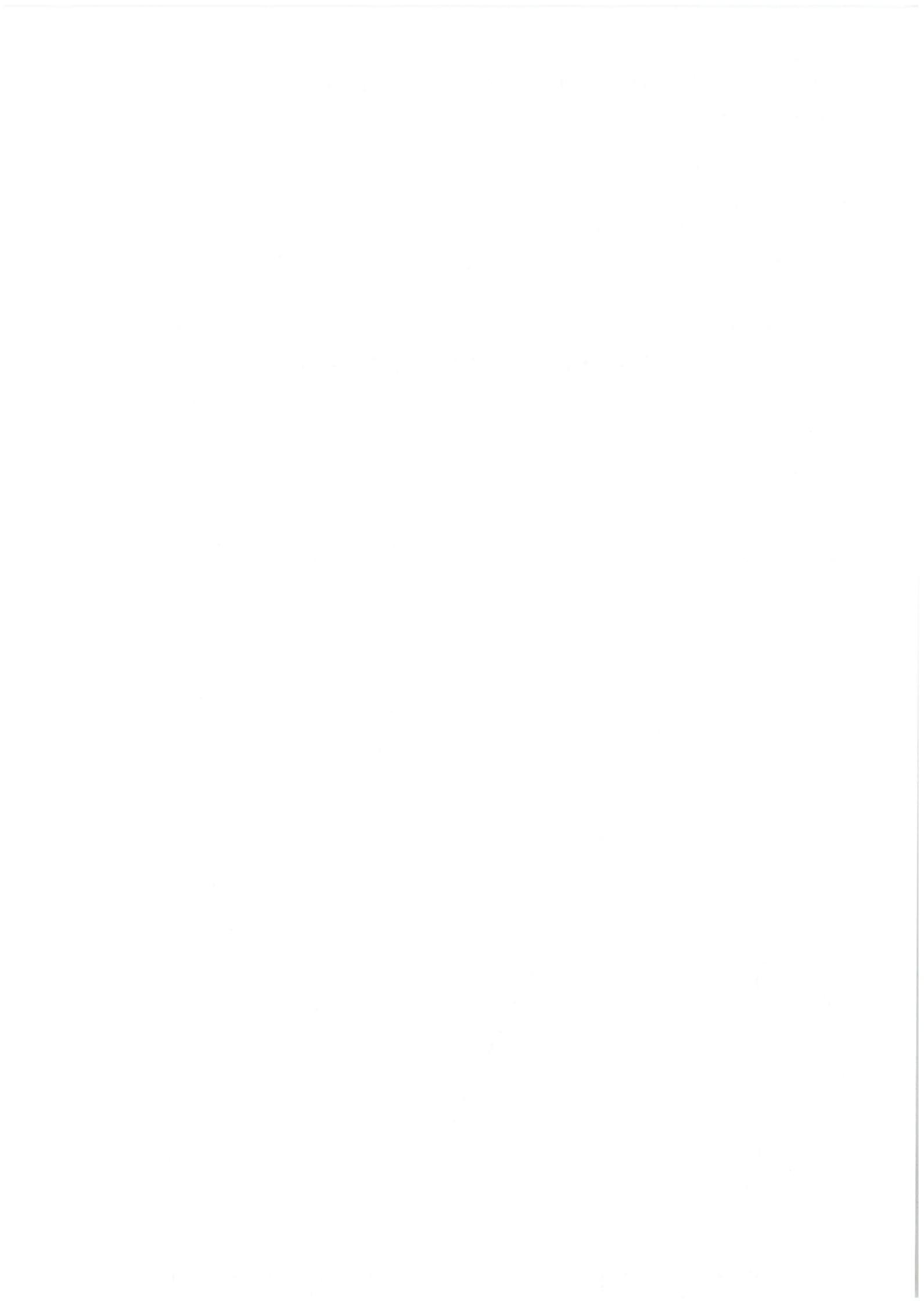
PLAN DE MASSE

ECHELLE 1/1000

PROPRIETAIRE(S): SOCIETE D'ASSISTANCE ET DE TRANSACTION SATI

EXTRAIT DE PLAN CADASTRAL





RENSEIGNEMENTS COMMUNAUX (non bâti)

Parcelle sise : Les Grands Moulins - 89 110 LA FERTE LOUPIERE

Terrain cadastré section ZE n°66 pour une contenance totale de 2510 m²

Propriétaire : SOCIETE D'ASSISTANCE ET DE TRANSACTION SATI

Propriété concernée par

- OUI NON Zone d'environnement protégé
- OUI NON Zone de protection du patrimoine
- OUI NON Proximité d'un site ou monument historique
- OUI NON Une réserve naturelle classée
- OUI NON Un périmètre de protection d'une réserve naturelle
- OUI NON Un droit de préemption des espaces naturels et sensibles
- OUI NON un secteur sauvegardé
- OUI NON Une zone d'architecture imposée
- OUI NON Périmètre de rénovation urbaine
- OUI NON Périmètre de ravalement obligatoire
- OUI NON Périmètre de protection d'un captage d'eau potable
- OUI NON Périmètre de restauration immobilière
- OUI NON Périmètre de résorption de l'habitat insalubre
-
- OUI NON La zone d'un arrêté de péril ou d'insalubrité
- Un arrêté d'insalubrité pris par.....en date du.....
- Un arrêté de péril pris par.....en date du.....
- Une interdiction d'habiter prise par.....en date du.....

- OUI NON Situé dans une zone de carrières ou de mines
- OUI NON Situé dans une zone de carrières souterraines à ciel ouvert
- OUI NON Situé dans une zone de carrières remblayées
- OUI NON Un sous-sol pollué
- OUI NON une zone de risques naturels prévisibles
- OUI NON une zone de risques technologiques
- OUI NON une zone de risque sismique
- OUI NON une zone de risque d'inondation
- OUI NON Commune concernée par un plan de prévention des risques naturels prévisibles
- OUI NON Commune concernée par un plan de prévention des risques technologiques

Termites et autres insectes xylophages – Loi 99471 du 18 juin 1999

- La propriété est située dans une zone contaminée.....
- Aucune déclaration n'a été faite en Mairie

Lutte contre le saturnisme – Article L32.5 t 32.12 du code de la santé publique

- La propriété est située dans une zone à risque d'exposition OUI NON

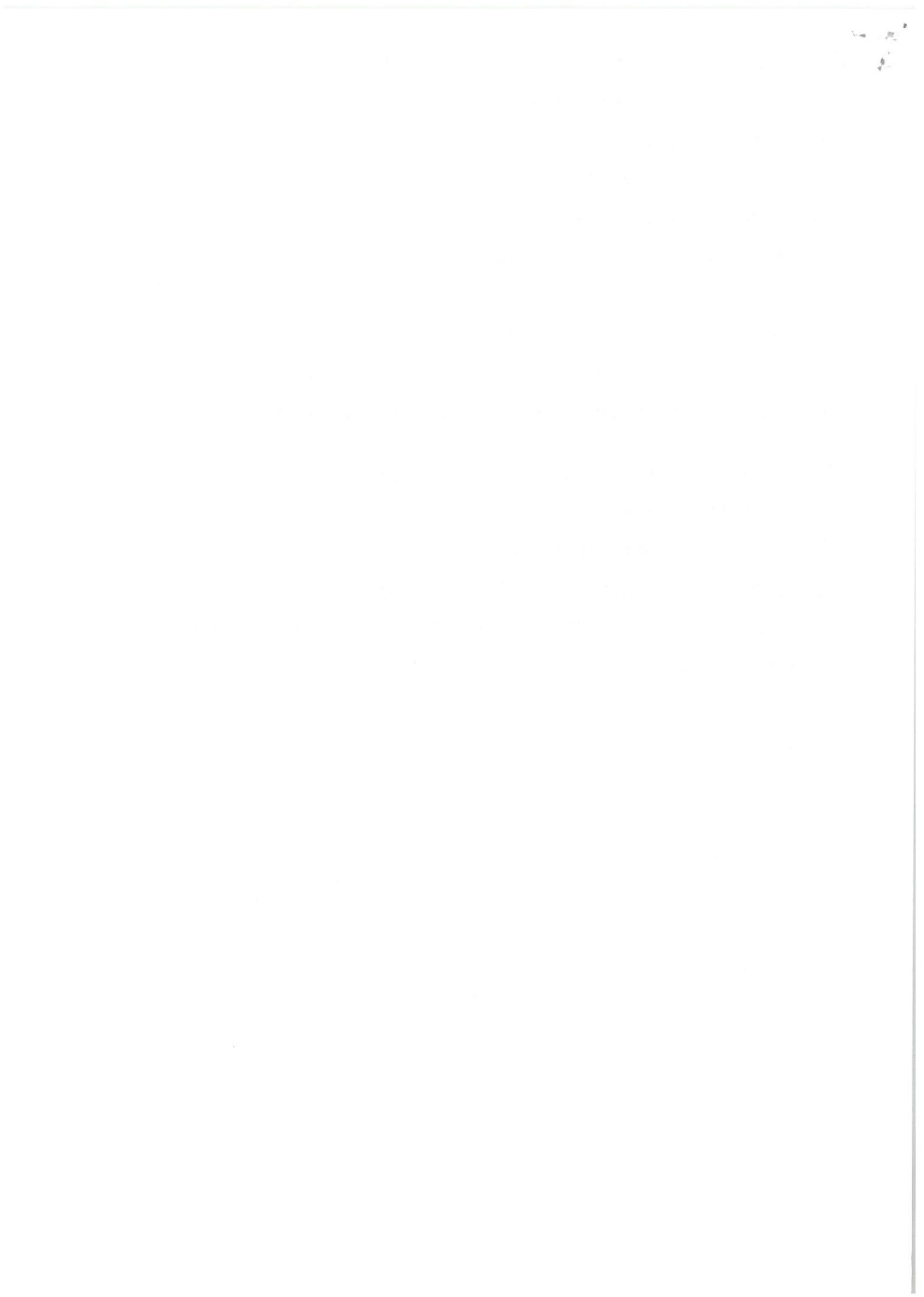
Arrêté préfectoral du.....

AUTRES :

Le 27.12.2017

Cachet et signature





Etat des servitudes 'risques' et d'information sur les sols

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

Cet état est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n°

du

mis à jour le

Adresse de l'immeuble

route de Joigny

89110 - LA FERTE LOUPIERE

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques naturels (PPRN)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR N	oui	non	X															
<table border="0"> <tr> <td>prescrit</td> <td>anticipé</td> <td>approuvé</td> <td>date</td> </tr> </table>	prescrit	anticipé	approuvé	date														
prescrit	anticipé	approuvé	date															
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :																		
<table border="0"> <tr> <td>Cyclone</td> <td>Inondation</td> <td>Mouvement de terrain</td> <td>Remontée de nappe</td> <td>Séisme</td> </tr> <tr> <td>Crue torrentielle</td> <td>Avalanche</td> <td>Sécheresse géotechnique</td> <td>Feux de forêt</td> <td>Volcan</td> </tr> <tr> <td>Autres</td> <td></td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </table>	Cyclone	Inondation	Mouvement de terrain	Remontée de nappe	Séisme	Crue torrentielle	Avalanche	Sécheresse géotechnique	Feux de forêt	Volcan	Autres							
Cyclone	Inondation	Mouvement de terrain	Remontée de nappe	Séisme														
Crue torrentielle	Avalanche	Sécheresse géotechnique	Feux de forêt	Volcan														
Autres																		
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du PPRN	oui	non	X															
Si oui, les travaux prescrits ont été réalisés	oui	non																

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques miniers (PPRM)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPR M	oui	non	X				
<table border="0"> <tr> <td>prescrit</td> <td>anticipé</td> <td>approuvé</td> <td>date</td> </tr> </table>	prescrit	anticipé	approuvé	date			
prescrit	anticipé	approuvé	date				
Si oui, les risques naturels pris en considération sont liés à :							
<table border="0"> <tr> <td>Mouvement de terrain</td> <td>Autres</td> </tr> </table>	Mouvement de terrain	Autres					
Mouvement de terrain	Autres						
> L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPR miniers	oui	non	X				
Si oui, les travaux prescrits par le règlement du ou des PPR naturels ont été réalisés	oui	non					

Situation de l'immeuble au regard d'un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)

> L'immeuble est situé dans le périmètre d'étude d'un PPR T prescrit et non encore approuvé	oui	non	X			
<table border="0"> <tr> <td>effet toxique</td> <td>effet thermique</td> <td>effet de surpression</td> </tr> </table>	effet toxique	effet thermique	effet de surpression			
effet toxique	effet thermique	effet de surpression				
> L'immeuble est situé dans le périmètre d'exposition aux risques d'un PPR T approuvé	oui	non	X			
> L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement	oui	non	X			
> L'immeuble est situé en zone de prescription	oui	non	X			
Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés	oui	non				
Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location	oui	non				

Situation de l'immeuble au regard du zonage sismique réglementaire

> L'immeuble est situé dans une commune de sismicité																	
<table border="0"> <tr> <td>zone 1</td> <td>X</td> <td>zone 2</td> <td>zone 3</td> <td>zone 4</td> <td>zone 5</td> </tr> <tr> <td>très faible</td> <td></td> <td>faible</td> <td>modérée</td> <td>moyenne</td> <td>forte</td> </tr> </table>	zone 1	X	zone 2	zone 3	zone 4	zone 5	très faible		faible	modérée	moyenne	forte					
zone 1	X	zone 2	zone 3	zone 4	zone 5												
très faible		faible	modérée	moyenne	forte												

Information relative à la pollution des sols

> Le terrain est situé en secteur d'information sur les sols (SIS)	oui	non	X
--	-----	-----	---

Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe N/M/T*

* catastrophe naturelle minière ou technologique			
> L'information est mentionnée dans l'acte de vente	oui	X	non

Documents/dossiers de référence

Localisation de l'immeuble

Extraits des documents de référence permettant la localisation de l'immeuble au regard des risques pris en compte

Vendeur / Bailleur

Date / Lieu

Acquéreur / Locataire

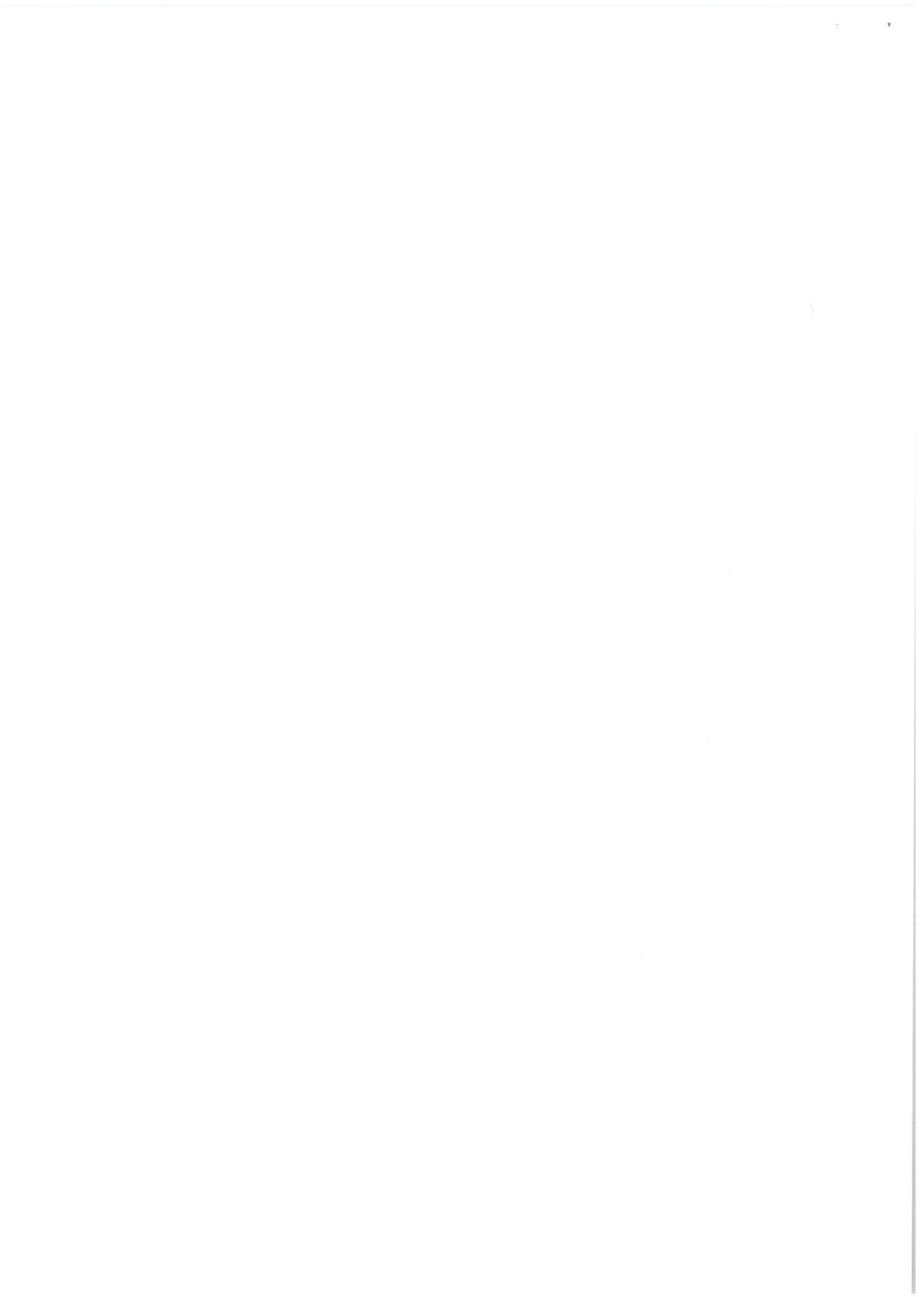
SOCIETE D'ASSISTANCE ET DE TRANSACTION

2018-01-11

LA FERTE LOUPIERE

SATI

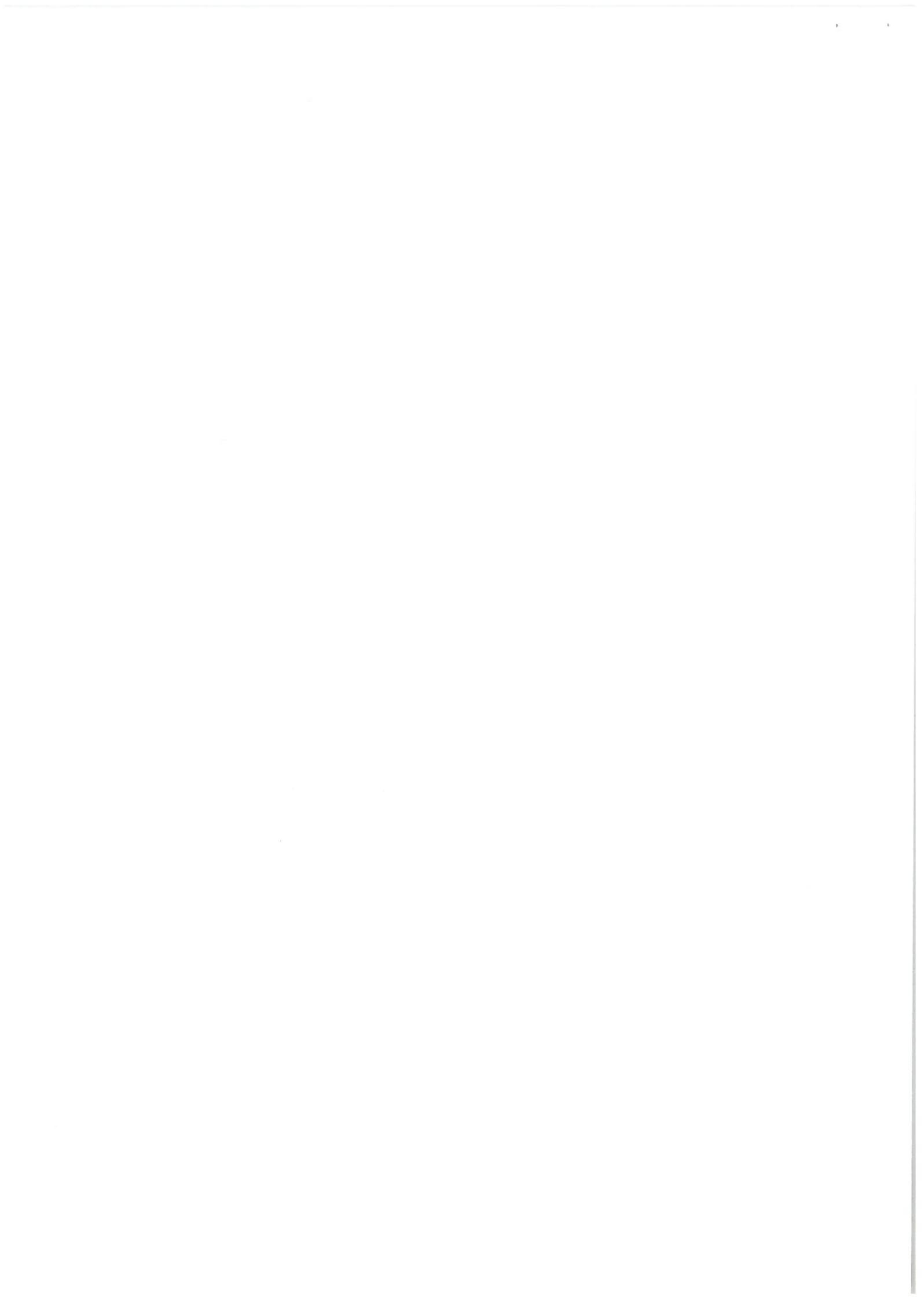
Etat des servitudes risques et d'information sur les sols MTES / DGPR novembre 2017 en application des articles L.125-5, L.125-6 et L.125-7 du Code de l'environnement
Attention ! S'il n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.



RECAPITULATIF DES ARRETES PORTANT CONSTATATION DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE

COMMUNE : LA FERTE LOUPIERE

Risque	Début	Fin	Arrêté	Publication
Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	25/08/2004	26/08/2004
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999



**DECLARATION DE SINISTRES INDEMNISES
EN APPLICATION DU IV DE L'ARTICLE L-125-5 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT**

COMMUNE : LA FERTE LOUPIERE

ADRESSE DU BIEN : route de Joigny 89110 LA FERTE LOUPIERE

Arrêté de reconnaissance de l'état de catastrophes au profit de la commune

Entourez OUI ou NON si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'indemnisations suite à des dommages consécutifs à chacun des évènements

Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	26/08/2004	OUI	NON
Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	30/12/1999	OUI	NON

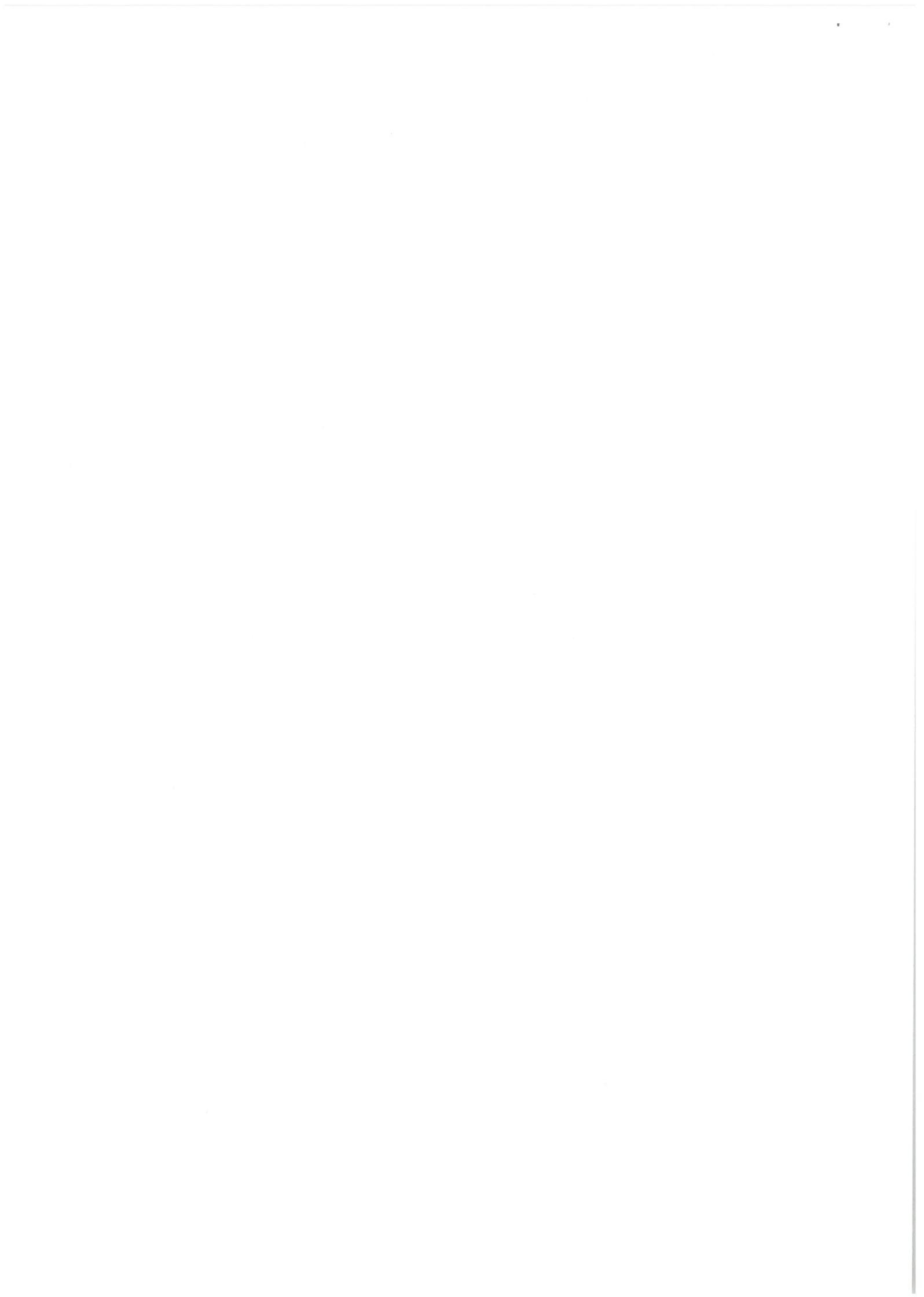
Etabli le :

Nom et visa du vendeur :

Nom et visa de l'acquéreur :

11/01/2018

SOCIETE D'ASSISTANCE ET DE TRANSACTION SATI



Nouveau zonage sismique de la France

